

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MORINGHEM

En date du 21/03/2024

Date de la convocation : 11.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un du mois de mars, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MORINGHEM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe CORNETTE, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents : M.DENAES\_Jean-Pierre ayant donné procuration a M.FICHAUX Hubert, Madame DELATTRE Fanny et M.GOURMEZ Christophe.

La séance est ouverte.

Madame ACHTE Marie-Marguerite est élue secrétaire de séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 21/09/2023. Ce PV est validé à l'unanimité.

## Ordre du jour de la séance :

- **Délibération n°1** – Bilan de la concertation de la ZAenR– *approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°2** – Convention AMO avec la CAPSO– *approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°3** – Prime Primo-accédants – *approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°4** – Devis défibrillateur de la salle des fêtes– *approuvé à l'unanimité*
- **Délibération n°5** – Vente des maisons du leg de Monsieur CARON Michel- *approuvé à l'unanimité*

## *Informations :*

- Présentation du plan prévisionnel des réparations de voiries suite aux inondations et des demandes de subventions : les demandes de subventions ont été déposées sur les plateformes dédiées et sont en cours de traitement
- Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école : l'architecte à été nommé Monsieur JAUSS, les consultations sont en cours pour les contrôles avant travaux de l'amiante et du plomb (*annexe 2*)
- Logiciel cantine du RPI : un logiciel de réservation est en place, les commandes de repas se font désormais par internet chez le prestataire API, c'est la secrétaire de MENTQUE-NORBECOURT qui s'en charge.
- Etude de sol du jardin de Michel CARON : le maire informe qu'une étude de sol du jardin de Monsieur CARON
- Lignes Directrices de Gestion : Monsieur le Maire informe que les LDG ont été rédigées et mise en saisine au C.S.T du CDG 62 pour validation, afin de nommer la secrétaire au poste de rédacteur ( *annexe 3*)

La séance est levée à 20 heures.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
29 MARS 2024

